

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Goulet

<https://www.cadre21.org/membres/b0418d4dff61e40cc4a8ca36>

Date d'obtention : 2026-04-24 17:00:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un protocole qui s'est implanté au niveau scolaire en partenariat avec les corps policiers et le DPCP pour aider les intervenants du milieu scolaire à intervenir de façon uniforme et encadrée dans le cas d'échange de sexto. Les intervenants du milieu scolaire peuvent appliquer la trousse si leur service de police a signé le protocole d'entente avec le DPCP. La trousse comporte des questionnaires à remplir avec les jeunes impliqués. L'application de la trousse permet entre autre une prise en charge rapide et la majorité des jeunes ont pu bénéficier de mesure alternative au dépôt d'accusations criminelle. La victime est mieux desservie par l'application de la trousse car elle permet de rapidement mettre un frein à la propagation des images. Nul besoin pour les intervenants de visionner le matériel ce qui évite non seulement le revictimisation mais aussi pour l'intervenant de se mettre en situation de délit criminel.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation permet de structurer, d'encadrer et d'uniformiser les interventions en matière de sexto

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A l'amorce de l'histoire et à l'implication de chacun. Il faut aussi évaluer l'impact chez la victime car au delà de la trousse elle peut avoir besoin de services